

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28231**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Opérateur(trice) en maintenance industrielle recyclage (CQPI)

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION  | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Commission nationale paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries et du commerce de la récupération - Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC). | Président  |

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3228 - Industries et commerces de la récupération

#### Code(s) NSF :

201 Technologies de commandes des transformations industrielles

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'opérateur(trice) en maintenance industrielle intervient, sous le contrôle d'un responsable de maintenance (technicien) ou du responsable d'exploitation, sur tout ou partie des installations et équipements de récupération, retraitement, recyclage ou valorisation des déchets sur un site d'exploitation comportant des fonctions mécaniques, électriques, hydrauliques et/ou pneumatiques. Il/elle intervient selon les règles de sécurité et connaît les impératifs techniques et économiques de production (qualité, productivité, délais). Il/elle apporte un appui technique aux services production et assure un suivi des interventions aux services qualité et maintenance. Il/elle exécute, à partir des instructions fournies, les activités suivantes

- Préparation des interventions de maintenance sur des équipements pluri-technologiques de tri et de transformation des matières à recycler
- Réalisation des interventions de maintenance correctives et préventives sur des équipements mécaniques, hydrauliques, électriques ou automatismes du process de tri et de transformation
- Suivi des interventions, conseil d'utilisation aux opérateurs de tri et proposition d'amélioration des installations, engins et machines du process de tri et de transformations

Le titulaire de la certification est capable de :

- Pré-diagnostiquer un dysfonctionnement
- Organiser son intervention et la conduire dans le respect des règles de sécurité.
- Remplacer par échange standard des organes ou composants mécaniques, hydrauliques, pneumatiques ou électriques
- Réaliser des opérations de maintenance de niveau 2 à 3 (AFNOR) à caractère préventif, systématique ou conditionnel
- Détecter des améliorations possibles
- Conseiller techniquement les utilisateurs
- Rendre compte de son intervention et des suites éventuelles à donner

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur d'activité concerné est celui des industries et commerces de récupération.

Chiffres clés 2014 Sources :- Direction du développement Opcalia- FEDEREC

- 1300 entreprises, représentant 2500 sites industriels
- 26 000 salariés
- 46% des entreprises emploient plus de 20 salariés

12 filières : métaux, métaux non ferreux, plastiques, textiles, papiers-cartons, déconstruction automobile, verre, solvants, palettes et bois, plumes et duvets, déchets du BTP et déchets banals

Les entreprises du recyclage se répartissent en 3 grandes activités

La récupération des déchets triés (NAF 38.32Z), comprenant les matériaux métalliques, les matériaux non métalliques, les matières 1ères secondaires métalliques (métaux ferreux et non ferreux, cuivre, nickel,...) et les matières premières secondaires non métalliques (verre, papiers et cartons, plastique, textile,...). 76 % environ des entreprises de la Branche.

Le démantèlement d'épaves (NAF 38.31Z) de tout type (automobiles, navires, ordinateurs, télévisions et autres matériels) à des fins de récupération par des processus de transformation mécanique ou chimique ou d'autres processus industriels spécifiques. 14% environ des entreprises de la Branche.

Le commerce de gros de déchets et débris (NAF46.77Z), y compris la collecte, le tri, la séparation, le démontage de biens usés réutilisables, le reconditionnement, le stockage et la livraison, mais sans réelle transformation. 10% environ des entreprises de la Branche.

Agent de maintenance

Ouvrier de maintenance

Opérateur de maintenance

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

**I1304** : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

### Modalités d'accès à cette certification

## Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation

Les compétences sont évaluées en situation de travail au plus près de la mise en œuvre concrète des compétences. Pour obtenir de l'information sur le niveau de maîtrise des compétences, les évaluateurs mettent en œuvre deux approches :

1 - L'observation au poste :

- Elle est réalisée à l'aide d'un livret de suivi qui est organisé à partir du référentiel du CQP.
- Elle est mise en œuvre par le référent entreprise et/ou l'organisme de formation.

L'observation au poste est réalisée à différents moments du parcours du candidat :

- Au démarrage : pour établir un état des lieux du niveau de compétences du candidat.
- Au cours de la formation : pour suivre la progression du candidat.
- En fin de parcours : pour évaluer l'ensemble des compétences acquises par le candidat.

2 - La présentation d'un dossier d'approfondissement suivi d'un entretien :

Un prestataire évaluateur, indépendant et missionné par la Branche, réalise une évaluation finale selon des modalités adaptées au CQP

- Le candidat présente au prestataire évaluateur deux situations professionnelles :
- une action de maintenance réalisée par ses soins depuis 'amont jusqu'à l'aval
- une action de pilotage d'un intervenant depuis l'amont jusqu'à l'aval
- un suivi et un compte-rendu des interventions effectuées à l'issue des deux actions précitées

L'entretien avec le candidat par le prestataire évaluateur est réalisé après, et en complément, de la présentation du dossier d'approfondissement.

3 - Délibération nationale

Le dossier complet du candidat est examiné par le jury paritaire national. Le jury délibère au regard des résultats du candidat et émet un avis favorable, réservé ou négatif. La CPNE délivre ensuite le CQP sur avis du jury paritaire national.

Par Validation des acquis de l'expérience

1. Recevabilité de la demande du candidat. Le candidat renseigne le dossier de recevabilité et l'auto-positionnement.
2. Examen de la recevabilité par l'administrateur CQP
3. Si demande recevable, rédaction par le candidat du livret descriptif d'activité VAE.
  - Le candidat détaille les activités conduites au cours de ces différentes expériences professionnelles
  - Le prestataire évaluateur examine ce livret avant de recevoir le candidat pour la présentation du dossier de progrès et l'entretien.
4. Entretien
5. Délibération en Jury paritaire national
  - Les membres du jury paritaire national analysent les résultats obtenus par le candidat. Ils délibèrent au regard de ces résultats et émettent un avis d'attribution partielle ou total du CQP.
  - La CPNE délivre en totalité ou partiellement le CQP sur avis du jury paritaire national.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|-----|-----|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant |     | X   |   |
| En contrat d'apprentissage                                       |     | X   |   |
| Après un parcours de formation continue                          | X   |     | Un jury national composé à 50% des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés. |
| En contrat de professionnalisation                               | X   |     | Un jury national composé à 50% des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés. |
| Par candidature individuelle                                     |     | X   |   |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2015                      | X   |     | Un jury national composé à 50% des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés. |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Opérateur(trice) en maintenance industrielle recyclage (CQPI) " avec effet au 21 avril 2017, jusqu'au 21 avril 2022.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

[www.opcalia.com](http://www.opcalia.com)

[OPCALIA](#)

[FEDEREC](#)

**Lieu(x) de certification :**

Fédération des entreprises du recyclage  
101 rue de Prony - 75017 PARIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

ADEFA <http://www.adefa.fr/>  
AFPA ALSACE <https://www.afpa.fr/>  
AFPA BOURGOGNE <https://www.afpa.fr/>  
AFPA CHAMPAGNE ARDENNE <https://www.afpa.fr/>  
AFPA FRANCHE COMTE <https://www.afpa.fr/>  
AFPA LORRAINE <https://www.afpa.fr/>  
AFPA NORD + PICARDIE <https://www.afpa.fr/>  
AFPI LIMOUSIN <http://www.afpilimousin.fr/>  
AFPI SUD OUEST <http://www.afpiso.com/>  
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE <http://www.afpi-centre-valdeloire.com/>  
AFPMA FORMATION <http://www.afpma.fr/>  
APAVE NORD OUEST <http://www.apave.com/>  
CENTRE FORMATION DE LA PLASTURGIE <http://www.plasturgie-formation.com/>  
CFPPA Le Gros Chêne <http://www.legroschene.fr/>  
GRETA ANJOU <http://www.greta-paysdelaloire.fr/nos-centres-de-formation/greta-de-lanjou/>  
GRETA LOIRE ATLANTIQUE <http://www.greta-paysdelaloire.fr/nos-centres-de-formation/greta-loire-atlantique/>  
GRETA MAINE <http://www.greta-paysdelaloire.fr/nos-centres-de-formation/greta-du-maine/>  
GRETA VENDEE <http://www.greta-paysdelaloire.fr/nos-centres-de-formation/greta-de-vendee/>  
IRFEDD <http://www.irfedd.fr/>  
ITERACTION <http://www.iteraction.eu/>  
La Salle - cfc <http://lasallefrance.fr/>  
PROMEO (AFPI Oise - AFPI 8002) <http://www.promeo-formation.fr/>  
SUD FORMATION CCI BEZIERS <http://www.beziers.cci.fr/>  
GRETA MTI 93 <http://greta-bip93-formation.fr/>

**Historique de la certification :**

Modalité d'élaboration des références : CPNE-FP des industries et du commerce de la récupération